

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille quatorze et le 15 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M JEAN-MARIE VITRAC) M.ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. ANDRE PAULHIAC (Pouvoir donné à M.JACQUES DAHAN).

Etait absent excusé : Mme BRIGITTE BEC

MME BRIGITTE COLOMIE a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n°2014/154

Objet : Création d'une régie publicitaire internalisée

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, jusqu'au mois d'avril 2014, les prestations de régie publicitaire des publications municipales étaient confiées à un prestataire qui avait pour mission la vente d'espaces publicitaires.

Dans la perspective d'optimisation de cette régie, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'assurer directement cette fonction sous la forme d'une régie municipale internalisée qui sera chargée de commercialiser les espaces publicitaires dans le bulletin municipal et les autres publications.

Les nouvelles dispositions de cette régie sont précisées dans le règlement ci-joint.

Dans cette optique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la création d'une régie publicitaire internalisée,
- D'approuver les nouvelles dispositions de la régie telles que précisées dans le règlement joint en annexe,
- D'encaisser les recettes correspondantes au compte 7088, fonction 023.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus énoncée

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 16 OCT. 2014
- Affiché le 16 OCT. 2014

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Jean-Marie VITRAC

